

< Titre > La naissance des cités

< Chapeau d'introduction > L'île du légendaire roi Minos nous est surtout connue pour les palais qui y ont été mis au jour et pour le raffinement de la civilisation qui s'y est épanouie à l'Âge du Bronze. La Crète de l'Âge du Fer mérite pourtant également de retenir l'attention des archéologues et des historiens puisque sept siècles environ après la date supposée (1350 av. n.è.) de l'effondrement du palais de Knossos, elle a livré les premières attestations écrites d'une autre organisation étatique centralisée, celle de la cité grecque.

Dans le centre urbain de l'antique Dréros, au fond d'une citerne hellénistique (III^e s. av. n. è.), les archéologues ont en effet retrouvé en 1936 sept blocs inscrits d'époque archaïque (vers 650 av. n.è.) portant le texte des premières lois du monde grec et mentionnant explicitement la *polis* (cité-État en grec ancien) de Dréros et ses institutions. Les fouilles des années 1930 et les nouvelles recherches entreprises depuis 2009 par l'École française d'Athènes et le Service archéologique grec ont permis de révéler une partie des espaces (agora) et édifices publics (sanctuaires) qui les logeaient. Mais au terme de quelles transformations politiques, sociales et économiques, la Crète est-elle passée du système palatial à celui de la cité grecque ? Une des difficultés de la période tient au fait qu'elle est privée de sources écrites contemporaines, puisque l'usage du linéaire B semble prendre fin avec la dissolution de l'administration palatiale et que l'écriture ne réapparaît qu'au VIII^e siècle avant n.è., sous la forme du grec alphabétique. C'est donc en se fondant sur les vestiges archéologiques que l'on peut essayer de retracer les grandes lignes de cet intervalle historique qui fut longtemps, et de manière impropre, perçu comme les « Âges obscurs » du monde égéen.

< Intertitre > La fondation de nouveaux sites d'habitat vers 1200 av. n.è.

Aux alentours de 1200 av. n. è. de nouveaux sites d'habitat sont fondés, souvent en retrait des côtes et parfois juchés sur des collines escarpées. Les qualités naturellement défensives de ces petits villages ont été soulignées et traditionnellement interprétées comme une réponse à un danger venu de la mer, qu'il s'agisse de raids de pirates ou d'invasions étrangères. Mais d'autres facteurs pourraient aussi expliquer la nouvelle forme de l'habitat crétois et de son implantation. La vague de froid aride qui aurait affecté une partie de l'Egée à cette époque pourrait ainsi avoir causé l'assèchement partiel des plaines littorales. Et avec la dissolution de l'administration palatiale, l'organisation sociale, économique et politique de l'île était à réinventer. En ce sens, le mouvement qui anime les petites communautés crétoises en formation à cette époque relève peut-être davantage de la conquête que du repli. Parfois regroupés en de petits agrégats, les villages nouvellement fondés occupent une position stratégique qui leur permet de dominer un paysage propice aux activités agro-pastorales et de contrôler les principaux axes routiers. Les îlots résidentiels distincts qui se constituent au sein de ces villages, comme les espaces communautaires qui y sont ménagés, qu'ils soient dévolus aux pratiques religieuses, à la commensalité ou au stockage des denrées, rendent compte d'une réorganisation complète de la société. C'est en particulier ce que reflète le village de Vronda, fouillé par l'équipe de G. C. Gesell et L. P. Day. La richesse de certaines sépultures collectives semble en outre confirmer l'émergence de groupes sociaux dominants.

< Intertitre > La nucléation de l'habitat et le développement des centres urbains géométriques

Mais dès le X^e siècle av. n.è., un phénomène de nucléation de l'habitat est observable : la majorité des villages fondés vers 1200 av. n.è. est abandonnée au profit d'un site de la région, probablement sélectionné pour ses qualités naturelles et sa morphologie distinctive au sein du paysage. Certains habitats se développent alors considérablement et présentent au VIII^e siècle

des aménagements urbains remarquables, comme l'illustre le massif de l'Anavlochos, où l'École française d'Athènes a repris les recherches depuis 2015. Un important habitat géométrique, probablement abandonné au début du VII^e siècle, occupe en effet le vallon central sur une dizaine d'hectares. Ses pentes portent les vestiges des murs de terrasse massifs édifiés au VIII^e siècle av. n.è. pour soutenir de vastes résidences adossées au rocher ainsi qu'un circuit de rampes permettant d'y accéder. Au pied de ce vallon, de petits agrégats de tombes contemporaines ont été repérés sur une quinzaine d'hectares et trois dépôts votifs localisés sur les pentes du pic qui s'élève au Nord-Ouest de l'habitat rendent compte de pratiques religieuses communautaires. L'élaboration et l'étendue de l'habitat de l'Anavlochos, où les vestiges d'un atelier métallurgique ont également été mis au jour, sont la marque d'une organisation sociale, politique et économique centralisée. Mais dans l'état actuel des recherches, aucun indice ne permet de dire qu'il représentait le centre urbain d'une cité grecque pourvue d'institutions.

< **Intertitre** > Les premières cités crétoises, entre mythe et réalité

Une ou deux générations plus tard, au VII^e siècle av. n.è., les inscriptions retrouvées à Dréros nous le prouvent, la *polis* avait en revanche vu le jour en Crète. Les centres urbains constitués à la période précédente se consolident alors ou connaissent une ultime relocalisation, dans la plaine ou sur des sites portuaires, pour des raisons sans doute économiques. De l'émergence de la cité résulte aussi la fragmentation du territoire en petits états indépendants, qui répondent à leurs propres magistrats (les *kosmoi*) et obéissent à leur propre législation. L'exemple le plus remarquable nous vient de Gortyne où un Code de douze colonnes de lois fut inscrit en boustrophédon¹ vers 450 av. n.è. Ces lois sont notamment relatives aux questions de propriété et d'héritage, de mariage et de divorce, de commerce et de don et accordent une attention particulière au règlement du droit des femmes. Les inscriptions crétoises ne donnent en définitive pas de substance au mirage que les historiens hellénistiques nous livrent de la Crète. Aristote (384-322 av. n.è.) et Dosiadas (III^e siècle av. n.è.) nous brossent en effet le tableau simplifié et homogène d'une île de culture dorienne dont la jeunesse, comme celle de Sparte, était organisée en classes d'âge et soumise à un entraînement militaire et dont les citoyens prenaient leurs repas en commun (*syssitia*) dans le « bâtiment des hommes » (*andreion*). En réalité les inscriptions crétoises attestent l'usage de dialectes variés, et pas seulement dorien, et en matière d'institutions sociales communes, elles se bornent à de rares mentions de l'*andreion*, dont la forme et l'utilisation demeurent énigmatiques. Les salles de banquet et les cuisines du *Communal Dining Building* d'Azoria, dont les vestiges sont actuellement en cours de fouille par D. C. Haggis et son équipe, en sont peut-être une illustration. Plus largement, la colline d'Azoria a livré les vestiges d'un centre urbain d'époque archaïque (VII^e-VI^e siècle av. n.è.) comprenant de grands complexes résidentiels ainsi que des lieux de réunion à caractère religieux (sanctuaires) et probablement politique (*Communal Civic Building*). Ils vont nous permettre de compléter et peut-être de réviser notre représentation de la période en nous affranchissant du témoignage des historiens hellénistiques.

Au final il apparaît que les premières cités ont émergé en Crète au début du VII^e siècle av. n.è., au terme d'un long processus de formation engagé au lendemain de la fin des palais. On retiendra également la grande diversité qui caractérise les institutions sociales et politiques des cités crétoises archaïques comme les territoires qu'elles dominaient.

¹ Boustrophédon : mode d'écriture imitant le tracé des sillons d'un champ et se lisant ainsi alternativement d'une ligne à l'autre de droite à gauche puis de gauche à droite.

< Signature > Florence Gaignerot-Driessen, Humboldt research fellow, Université d'Heidelberg

Légende des Figures:

Figure 1 : Carte des sites mentionnés dans le texte (IMS-FORTH/F. Gaignerot-Driessen)

Figure 2 : La colline de Dréros vue depuis le Sud (EFA/Mission Dréros)

Figure 3 : Plan du village de Vronda. Les unités résidentielles (maisons) sont distinguées par couleur au sein des îlots résidentiels (F. Gaignerot-Driessen)

Figure 4 : L'équipe au travail lors de la prospection archéologique de l'Anavlochos : relevé topographique et description des vestiges architecturaux visibles en surface dans l'habitat antique (EFA/Mission Anavlochos)

Figure 5 : Code de Gortyne (Wikimedia commons/Afrank99)

Figure 6 : Vue aérienne de la colline d'Azoria (*Azoria Project*/D.C. Haggis)

Figure 7 : Le *Monumental Civic Building* d'Azoria (*Azoria Project*/D.C. Haggis)

Bibliographie :

- GAGARIN (M.) et PERLMAN (R.) — *The Laws of Ancient Crete*, Oxford, Oxford University Press, 2016.
- GAIGNEROT-DRIESSEN (F.) — *De l'occupation postpalatiale à la cité-État grecque : le cas du Mirambello (Crète)*, Louvain, Liège, Peeters, 2016.
- GAIGNEROT-DRIESSEN (F.) et DRIESSEN (J.) dir. — *Cretan Cities: Formation and Transformation*, Louvain-la-Neuve, PUL, 2014.
- LEFÈVRE-NOVARO (D.) — *Du massif de l'Ida aux pentes du Mont Diktè. Peuples, territoires et communautés en Messara du XIII^e au VIII^e siècle av. J.-C.*, Paris, De Boccard, 2014.
- WALLACE (S.) — *Ancient Crete: From Successful Collapse to Democracy's Alternatives, Twelfth to Fifth Centuries BC*, New York, Cambridge University Press, 2010.

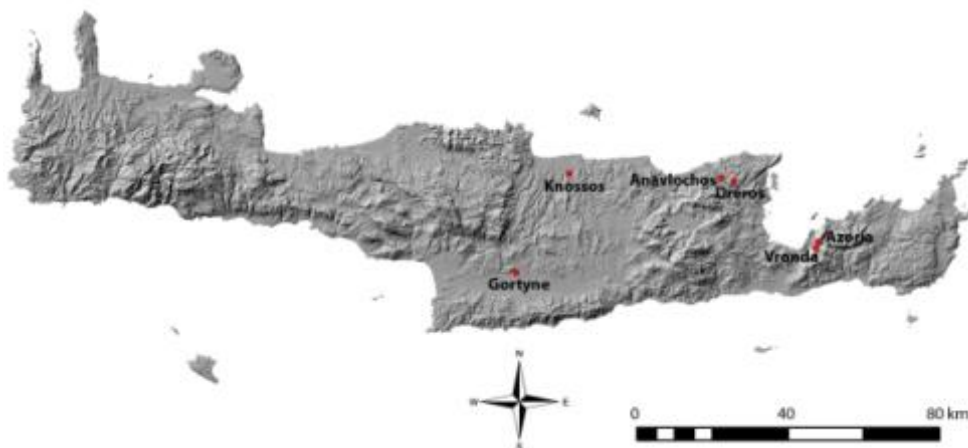


Fig. 1



Fig. 2

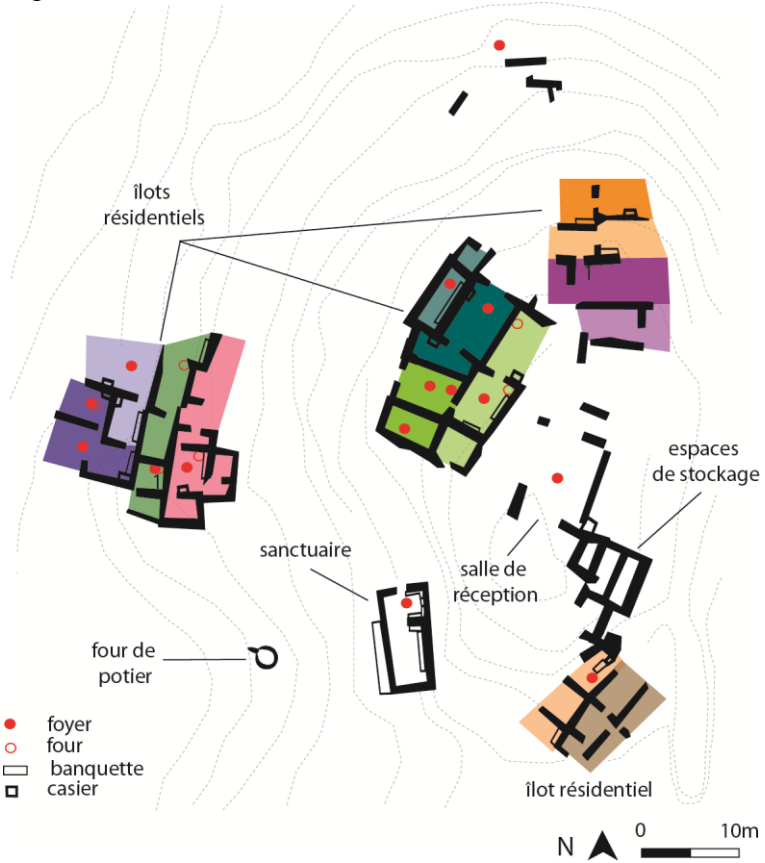


Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5



Fig. 6



Fig. 7